

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/35

18 mai 1998

(98-2005)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: espagnol

CHILI

Déclaration distribuée par M. José Miguel Insulza

Ministre des relations extérieures

1. En premier lieu, je voudrais transmettre les sincères remerciements du gouvernement chilien au Secrétariat de l'OMC pour l'excellent travail d'organisation qu'il a accompli afin de préparer cette Conférence, et remercier également les autorités suisses de leur collaboration. /F17 11 Tf(lorsque) TjETBT1 0 0 1 472.

renèglent

du

négociation, ce qui pourrait écarter des discussions des pays ayant un pouvoir de négociation relativement faible.

5. Nous souhaitons souligner l'intérêt du mécanisme d'examen des politiques commerciales, qui permet de rendre plus transparentes les politiques commerciales des Membres et de connaître leur évolution pratique, indépendamment de leur compatibilité avec les disciplines de l'OMC. Le Chili a fait l'objet d'un deuxième examen l'année dernière, ce qui nous a permis de structurer les renseignements sur toute notre politique commerciale en rapport avec l'OMC.

6. Malgré les progrès réalisés dans le système commercial multilatéral, nous reconnaissons que des insuffisances ou des lacunes persistent qui font obstacle aux échanges de biens et de services. Une pratique courante est le recours à des restrictions non tarifaires au commerce. Celles-ci prennent la forme de mesures environnementales ou d'obstacles techniques ainsi que sanitaires et